



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 02

Réunions des : 28 octobre 2019.

Lieux : siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Michel LECONTE

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

ADOPTION DES PROCES-VERBAL

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 01, mis en ligne le 22 octobre 2019, est adopté.

§§§§

RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du district uniquement sous peine d'amende.

Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à votre antenne respective.

Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2019

Plateau U11

➤ **Secteur 6 - Après-midi - poule D**

La commission inflige une amende de 30€ au FC LIMESY pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.



§§§§

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2019

Plateau U7

➤ **Secteur 4**

La commission inflige une amende de 30€ au FC BELLEVILLE SUR MER pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§

JOURNEE DU 5 OCTOBRE 2019

Plateau U11

➤ **Secteur 1 - A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de PORET:**

La commission inflige une amende de 5€ au SC FRILEUSE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 1 – B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de FONTAINE LA MALLET:**

La commission inflige une amende de 5€ à U FONTENAISE pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à CSS MUNICIPAUX LE HAVRE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 1 - C**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de FONTAINE LA MALLET:**

La commission inflige une amende de 5€ à U FONTENAISE pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à CSS MUNICIPAUX LE HAVRE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 2 - A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2 - B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3 - A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de GRUCHET:**

La commission inflige une amende de 5€ à l'US LILLEBONNE pour licence manquante (éducateur).



- **Plateau de LILLEBONNE:**

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS PETIVILLE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 4 et 6 matin - poule A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CANTELEU:**

La commission inflige une amende de 17€ au GS CANTELEU pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

- **Plateau de PAVILLY:**

La commission inflige une amende de 17€ à l'O PAVILLY pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

- **Plateau de CLERES:**

La commission inflige une amende de 10€ au FC NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de DIEPPE:**

La commission inflige une amende de 10€ au FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

- **Plateau de GUEURES:**

La commission inflige une amende de 10€ à l'E. VIENNE & SAÂNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

➤ **Secteur 5 après-midi - poule C**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de MESNIERES EN BRAY:**

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS MESNIERES EN BRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

- **Plateau de LONDINIERES:**

La commission inflige une amende de 10€ à l'US LONDINIERES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

- **Plateau d' EU:**

Absence sur le terrain de l'AS INCHEVILLE.

La commission

- ✓ déclare l'AS INCHEVILLE forfait,
- ✓ dit l'équipe de l'AS INCHEVILLE (1) forfait général (article 5 des règlements généraux du DFSM),
- ✓ Inflige une amende de 100€ (250€ - 150€) à l'AS INCHEVILLE.

➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



- Plateau de BARENTIN:

La commission inflige une amende de 17€ au FC BARENTIN pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 7, 8 et 9**

Poule A

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de US QUEVILLY ROUEN METROPOLE :

Absence sur le terrain du CMS OISSEL 1.

La commission inflige une amende de 75€ au CMS OISSEL pour forfait sur le terrain (annexe Financière du DFSM).

Poule B

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de FUSC BOIS GUILLAUME :

Absence sur le terrain du CMS OISSEL 2.

La commission inflige une amende de 75€ au CMS OISSEL pour forfait sur le terrain (annexe Financière du DFSM).

Poule C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule F

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE :

Absence sur le terrain de l'équipe du CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 4.

La commission inflige une amende de 75€ à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Poule D

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AL DEVILLE MAROMME

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- o - o - o -



Plateaux U9

➤ Secteur 1

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* St THOMAS

* RACING CLUB HAVRAIS

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de GONFREVILLE L'ORCHER

La commission inflige une amende de 10€ à l'ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque feuille liaison).

La commission inflige une amende de 10€ à l'O.H. TRÉFILÉRIES NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau du HAVRE SPORT

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau du RC PORT DU HAVRE

La commission inflige une amende de 10€ au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de CAUCRIAUVILLE

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE CAUCRIAUVILLE S. pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de liaison).

➤ Secteur 2

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* SAINT MARTIN AUX BUNEAUX

Feuilles réclamées au club organisateur.

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau d'YPREVILLE

La commission inflige une amende de 10€ à l'US HERICOURT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de GODERVILLE

La commission inflige une amende de 10€ à l'US GODERVILLE pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée. (voir feuille mise en ligne sur site du DFSM pour plateau U9).

➤ Secteur 3

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de PETIVILLE



La commission inflige une amende de 10€ au FC LE TRAIT DUCLAIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de E S POINTE DE CAUX ST GILLES ETAINHUS

La commission inflige une amende de 10€ au FC BREaute BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 4**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* BOSC LE HARD

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de BIVILLE LA BAIGNARDE:**

La commission inflige une amende de 17€ à l'AS OUVILLE L'ABBAYE pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de AS GOURNAY EN BRAY :**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'ASL FERRIERES EN BRAY.

La commission inflige une amende de 45€ à l'ASL FERRIERES EN BRAY pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AS MADRILLET CHT BLANC

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* MONT SAINT AIGNAN FC

* US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

*MAISON GRIEU VALLON SUISSE

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



- Plateau de ROUEN SAPINS FC :

Absence sur le terrain des 3 équipes de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL.

La commission inflige une amende de 45€ à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour forfait (annexe financière du DFSM).

- o - o - o -

Plateau U7

➤ **Secteur 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivant :

* SAFRAN

* St THOMAS

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau d'ANGERVILLE L'ORCHER

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS ANGERVILLE L'ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque feuille liaison).

Plateau de CAUCRIAUVILLE

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque feuille liaison).

➤ **Secteur 2**

Tous plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de COLLEVILLE ANGERVILLE

La commission inflige une amende de 10€ à l'US GODERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de FAUVILLE EN CAUX

La commission inflige une amende de 10€ à l'US ST MACLOU LA BRIERE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4**

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de DIEPPE:

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS JANVAL.

La commission inflige une amende de 30€ à l'AS JANVAL pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).



La commission inflige une amende de 10€ au FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de matchs (manque feuille de liaison).

- **Plateau de SAINT AUBIN LE CAUF:**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC LES GRANDES-VENTES.

La commission inflige une amende de 30€ au FC LES GRANDES-VENTES pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES TOURVILLE SUR ARQUES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de matchs (manque éducateur).

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

- **Plateau de TÔTES:** Plateau annulé

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CANTELEU:**

La commission inflige une amende de 10€ au GS CANTELEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de matchs (manque feuille de match).

La commission inflige une amende de 10€ à SAHURS VALLEE DE SEINE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de matchs (manque feuille de match).

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de BRAY EST**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC VIEUX MANOIR.

La commission inflige une amende de 30€ au FC VIEUX MANOIR pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US GRAMMONT

* AL TOURVILLE LA RIVIERE

* GRAND QUEVILLY FC

Le Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de FC ROUEN 1899 :**

L'équipe du GRAND COURONNE FC était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à GRAND COURONNE FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

- **Plateau de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC :**



Absence sur le terrain des 2 équipes du GRAND QUEVILLY FC.

La commission inflige une amende de 30€ à GRAND QUEVILLY FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE :**

Absence sur le terrain des 3 équipes de l'AL DEVILLE MAROMME.

La commission inflige une amende de 30€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

§§§§

JOURNEE DU 12 OCTOBRE 2019

Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de GONFREVILLE L'ORCHER

La commission inflige une amende de 10€ à l'ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille liaison).

➤ **Secteur 2**

Manque feuille de liaison et de match pour le plateau suivant :

* DOUDEVILLE

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de GERPONVILLE/VALMONT

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS COLLEVILLE ANGERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de LUNERAY:**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'US BACQUEVILLE.

La commission inflige une amende de 45€ à US BACQUEVILLE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

- **Plateau de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT:**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC DIEPPE.



La commission inflige une amende de 45€ au FC DIEPPE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de TÔTES:**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AJC BOSC LE HARD était absente sur le terrain.

La commission inflige une amende de 45€ à l'AJC BOSC LE HARD pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de AS CANTON ARGUEIL :**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'ASL FERRIERES EN BRAY.

La commission inflige une amende de 45€ à l'ASL FERRIERES EN BRAY pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AL TOURVILLE LA RIVIERE

* ECOLE DE FOOT ELBEUF

* US GRAMMONT

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AS PTT ROUEN

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- o - o - o -

Plateau U7

➤ **Secteur 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ST SAUVEUR

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne u Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.



Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau des MUNICIPALUX DU HAVRE

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE CAUCRIAUVILLE S. pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

La commission inflige une amende de 10€ à l'O.H. TRÉFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ Secteur 2

Manque feuille de liaison et de match pour le plateau suivant :

* FC LITTORAL (Saint Jouin)

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués

➤ Secteur 3

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ Secteur 4

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de DIEPPE:

Absence sur le terrain de l'équipe de l'US BACQUEVILLE.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US BACQUEVILLE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

- Plateau d' OFFRANVILLE:

La commission inflige une amende de 10€ à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de matchs (manque éducateur).

➤ Secteur 5

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ Secteur 6

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de BARENTIN:

Absence sur le terrain de l'équipe de SAHURS VALLEE DE SEINE FC.

La commission inflige une amende de 30€ à SAHURS VALLEE DE SEINE FC pour forfait sur le terrain (Annexe financière du DFSM).

➤ Secteur 7

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de AS GOURNAY EN BRAY

Absence sur le terrain des 2 équipes du FC VARENNE.

La commission inflige une amende de 30€ au FC VARENNE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

- * US GRAMMONT
- * AL TOURVILLE LA RIVIERE
- * GRAND QUEVILLY FC

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CMS OISSEL :**

Absence sur le terrain des 2 équipes de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

- * A HOULME BONDEVILLE
- * ISNEAUVILLE FC

Les Feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 10 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

CHALLENGE U11 - 1^{er} tour – 12 octobre 2019.

- **Centre de LILLEBONNE**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : US LILLEBONNE 1 et YVETOT AC 1.

- **Centre de LE DANTEC**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : US EPOUVILLE 1 et ES MONT GAILLARD 2

La commission inflige une amende de 5€ à SAINT ROMAIN AC pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES MONT GAILLARD pour licence manquante (éducateur).

- **Centre de DELAUNE**

Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : USF FECAMP 1 et RC PORT DU HAVRE 2

- **Centre de CAUCRIAUVILLE**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : HAVRE CAUCRIAUVILLE S 2 et HAVRE AC 2



- Centre de PORET

Toutes rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US GODERVILLE 1 et SC OCTEVILLE 3

- Centre de ROYER

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : OH TREFILIERIES NEIGES 2 et RC PORT DU HAVRE 1

- Centre de SAINT ANTOINE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC ROLLEVILLE 1 et OH TREFILIERIES NEIGES 3
La commission inflige une amende de 5€ à l'OH TREFILIERIES NEIGES pour licence manquante (éducateur).

- Centre de VALMY

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : LE HAVRE FC 2012 et HAVRE AC 3
La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE AC pour licence manquante (éducateur).
La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE SPORT pour licence manquante (éducateur).

- Centre de GONFREVILLE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : ESM GONFREVILLE ORCHER 2 et SC FRILEUSE 3

- Centre de BREAUDE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US LILLEBONNE 4 et GRPT SAINT VIGOR SAINT AUBIN 1

- Centre de LOUVETOT

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Est qualifié : AS BEUZEVILLE 2

- Centre de BREAUDE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Est qualifié : FC BREAUDE 1

- Centre de STRAPPE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1 et AS SAINTE ADRESSE BUT 1

- Centre de BOLBEC CARLIER

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : YEVTOT AC 3 et FC LITTORAL 1

- Centre de GONNEVILLE LA MALLET

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : ESM GONFREVILLE ORCHER 1 et GRPT ATHLETI'CAUX / CAP DE CAUX 1



- Centre de GODERVILLE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : YVETOT AC 2 et FC ROLLEVILLE 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'US GODERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

- Centre de MONT GAILLARD

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : ES MONT GAILLARD 1 et SC FRILEUSE 2

- Centre des LOGES

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : SC FRILEUSE 1 et CSS MUNICIPAUX 3

- Centre d'ETAINHUS / SAINNEVILLE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : SC OCTEVILLE 2 et SAINT ROMAIN AC 1

- Centre de GOURNAY

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : US SAINT THOMAS 1 et CS GRAVENCHON 1

La commission inflige une amende de 5€ au CS GRAVENCHON pour licence manquante (éducateur).

- Centre de MONTIVILLIERS

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : SC OCTEVILLE 1 et AS MONTIVILLIERS 1

- Centre de MANEGLISE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : SAFRAN NACELLES 1 et FC MANEGLISE 1

- Centre de GRAVENCHON

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : HAVRE AC 1 et OH TREFILIERIES NEIGES 1

- Centre de PETIVILLE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Est qualifié : F BOUCLE DE SEINE 1

- Centre de SAINT VALERY

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : FC GRUCHET 1 et STADE VALERIQUAIS 1

- Centre d'ANGERVILLE LA MARTEL

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : AS BEUZEVILLE 1 et US LILLEBONNE 3



- Centre du TRAIT

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US VATTEVILLE BROTONNE 1 et US DOUDEVILLE 1

- Centre d'YPREVILLE BIVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US HERICOURT EN CAUX

- Centre de YAINVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Est qualifié : FC LE TRAIT DUCLAIR 1

- Centre d'EPOUVILLE

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : CANY FC 1 et US EPOUVILLE 2

- Centre de TOURVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : ES TOURVILLE 1 - FC OFFFRANVILLE 3
La commission inflige une amende de 5€ à l'O PAVILLY pour licence manquante (éducateur).

- Centre de OFFFRANVILLE

Forfait déclaré de l'ENTENTE MONTIGNY ST MARTIN DE BOSCHERVILLE* 2 par mail en date du 10/10/2019 à 13h22.
La commission inflige une amende de 50€ à l'ENTENTE MONTIGNY ST MARTIN DE BOSCHERVILLE* (annexe financière du DFSM).
Toutes Les autres rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC OFFFRANVILLE 1 - O PAVILLY 2

- Centre de PAVILLY

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : O PAVILLY 1 - ENTENTE MONTIGNY ST MARTIN DE BOSCHERVILLE* 1

- Centre de CLERES

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC NORD OUEST 1 - FC OFFFRANVILLE 2

- Centre de BARENTIN

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC BARENTIN 1 - YERVILLE FC 2
La commission inflige une amende de 10€ au FC BARENTIN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de classement).

- Centre de MOTTEVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC TÔTES 1 - FC LIMESY 1
La commission inflige une amende de 17€ à l'E. MOTTEVILLE CROIXMARE pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.



- Centre de YERVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : YERVILLE FC 1 - E. MOTTEVILLE CROIXMARE 1

La commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque date, lieu, ...).

- Centre de VARENDEVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : ES JANVAL 1 - US LUNERAY 2

- Centre de BRUNVILLE

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : FC PETIT CAUX 1 - JS SAINT NICOLAS BETHUNE 1

- Centre de GUEURES

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : CA LONGUEVILLE 1 - US LUNERAY 1

- Centre de ST NICOLAS D'ALIERMONT

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : JS ST NICOLAS BETHUNE 2 - NEUVILLE AC 1

- Centre d' ETALONDES

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : RC ETALONDES 1 - AS MESNIERES EN BRAY 1

- Centre d' EU

Plateau reporté au 26/10/2019 suite à arrêté municipal.

- Centre de RICHEMONT

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 - ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de classement).

- Centre de ST REMY BOSCOUCOURT

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : US LONDINIÈRES 1 - AS LE TREPORT 1

- Centre de SOMMERY :

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : AS GOURNAY EN BRAY 1 - GCO BIHOREL 2

- Centre de BUCHY :

L'équipe de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2 était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Est qualifié : AS GOURNAY EN BRAY 2



- Centre de SAINT SAENS :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC VARENNE 1 - FUSC BOIS GUILLAUME 2

- Centre de CAILLY :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US CAILLY 1 - FC VARENNE 2

- Centre de MALAUNAY :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : A MALAUNAY 1 - US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 3

- Centre de NOTRE DAME DE BONDEVILLE :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC ROUEN 1899 2 - FUSC BOIS GUILLAUME 4

- Centre de MAROMME :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : AL DEVILLE MAROMME 1 - US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

- Centre de MONT SAINT AIGNAN :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : MONT SAINT AIGNAN FC 1 - AL DEVILLE MAROMME 2

- Centre de BOIS GUILLAUME :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FUSC BOIS GUILLAUME 1 - SC COURONNE 1

- Centre de QUINCAMPOIX :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC REUNIONNAIS 1 - US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 4

- Centre de MORGNY LA POMMERAYE :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC VILLAGES 1 - MONT SAINT AIGNAN FC 2

- Centre de BIHOREL :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : GCO BIHOREL 1 - AS MADRILLET CHT BLANC 1

- Centre de AS PTT ROUEN :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : ROUEN SAPINS FC 1 - GRAND QUEVILLY FC 2

- Centre de DARNETAL :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : O DARNETAL 1- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 4

- Centre de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.



Sont qualifiés : US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 1 - FC BOOS 1

- Centre de BONSECOURS :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC BONSECOURS SAINT LEGER 1 - GRAND QUEVILLY FC 3

- Centre de MAISON GRIEU :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : MJC MAISON GRIEU VS 1 - FC SAINT JULIEN 1

- Centre de FC ROUEN :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC ROUEN 1899 1 - FUSC BOIS GUILLAUME 3

- Centre de US QUEVILLY ROUEN METROPOLE :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 1 - AS MADRILLET CHT BLANC 3

- Centre de STADE DE GRAND QUEVILLY :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : AS BOUILLE MOULINEAUX 1 - CMS OISSEL 2

- Centre de GRAND QUEVILLY FC :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : GRAND QUEVILLY FC 1 - FC SAINT JULIEN 2
La commission inflige une amende de 10€ à l'AS LA LONDE et au FC SAINT JULIEN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage jeunes (manque le nom des joueurs).

- Centre de SOTTEVILLE LES ROUEN :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : S SOTTEVILLE CC 1 - CMS OISSEL 3

- Centre de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY :

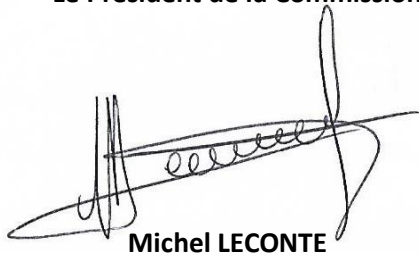
Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : FC SAINT ETIENNE 1 - CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 1

- Centre de CLEON :

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.
Sont qualifiés : CMS OISSEL 1 - US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2

§§§§

Le Président de la Commission,



Michel LECONTE

Le secrétaire de la commission,



Jean-François DEPARIS

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>